COMMUNIQUE AGREMENT DES PROJETS DE CERTIFICATION ET PROGRAMMES DE DURABILITE CAMPAGNE 2017-2018

La Direction Générale du Conseil du Café-Cacao informe les opérateurs économiques désireux de mettre en place des Projets de certification ou des Programmes de Durabilité dans la Filière Café-Cacao au titre de la campagne 2017-2018, que la date limite de dépôt des dossiers est reportée **au 31 octobre 2017, délai de rigueur.**

Par ailleurs, la Direction Générale du Conseil du Café-Cacao rappelle qu'en ce qui concerne **les sociétés coopératives**, ne sont autorisées à solliciter un agrément qu'exclusivement celles qui conduisent pour leur propre compte des Projets de certification ou des Programmes de Durabilité.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél.: (225) 20 20 27 67/20 20 28 43/20 20 27 95.

"Le Conseil du Café-Cacao au Service des Producteurs"